

# Un peu plus de la moitié des personnes en emploi exercent un métier dont le lien avec la spécialité de formation initiale est fort

En France, 84 % des personnes en emploi possèdent un diplôme associé à une spécialité de formation précise, tandis que 8 % disposent d'un diplôme généraliste d'au plus le baccalauréat et 8 % n'ont aucun diplôme. Le lien entre formation et emploi ne dépend pas que du niveau de diplôme, mais aussi de sa spécialité. Cette étude classe les métiers selon l'intensité du lien avec la spécialité de formation.

56 % des personnes en emploi exercent un métier qui a un lien fort avec leur spécialité de formation initiale. Dans 13 % des emplois, une formation spécifique est indispensable : c'est le cas des métiers réglementés (santé, action sociale) ou de métiers artisanaux (bouchers, boulangers par exemple), pour lesquels l'accès repose sur un diplôme dédié et où les jeunes, c'est-à-dire les personnes ayant moins de dix ans d'expérience sur le marché du travail, sont surreprésentés. Ensuite, 24 % des emplois correspondent à des métiers très qualifiés (enseignants, ingénieurs, juristes, etc.) accessibles avec une spécialité précise et un diplôme au moins égal à bac+3. Enfin, pour 18 % des emplois, le lien entre le métier exercé et la spécialité de formation est fort, mais l'expérience professionnelle joue aussi un rôle central. Ces métiers, notamment dans l'agriculture, le bâtiment ou la mécanique, sont moins souvent occupés par des jeunes.

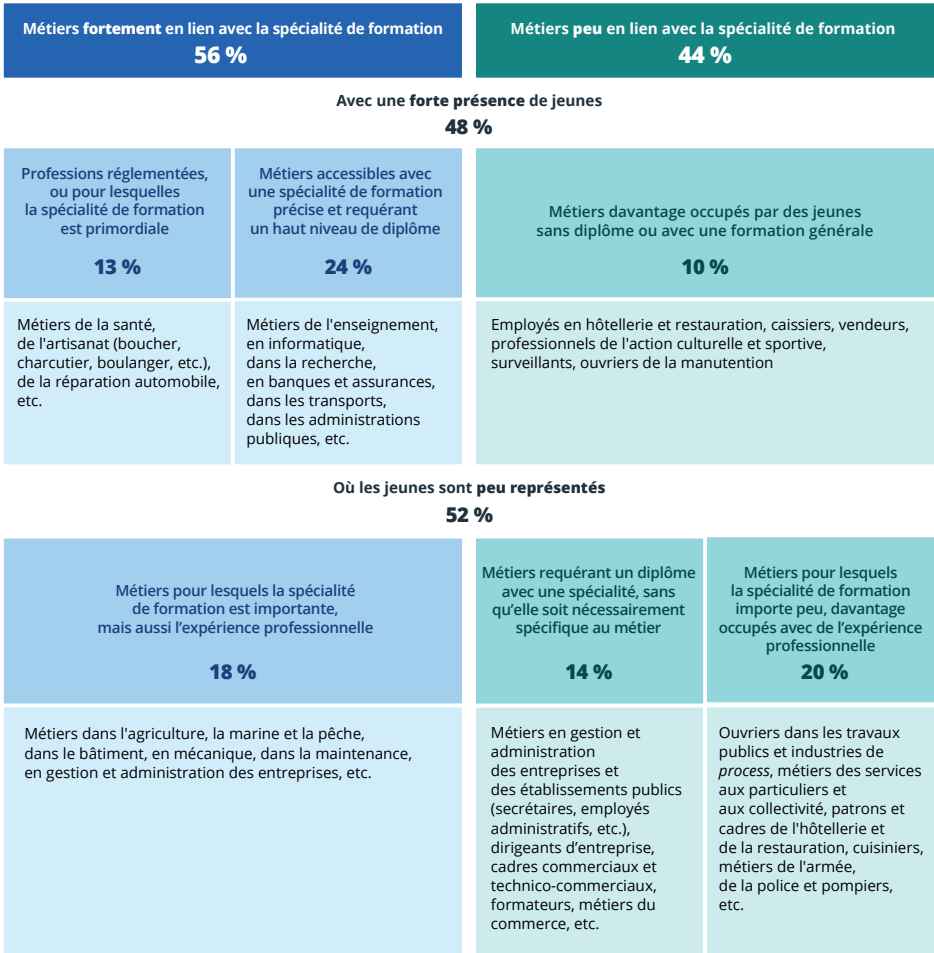
Pour 44 % des emplois, les métiers exercés ont peu de lien avec la spécialité de formation initiale. 14 % des emplois sont accessibles avec une formation dont la spécialité n'est pas nécessairement propre au métier exercé : secrétaires, employés administratifs, attachés commerciaux ou techniciens du contrôle qualité notamment. Pour 20 % des emplois, la spécialité de formation initiale importe peu : ces métiers, souvent peu qualifiés ou accessibles après reconversion (agents d'entretien, personnels de ménage, aides à domicile, etc.), sont davantage occupés par des personnes expérimentées. Enfin, pour 10 % des emplois (vendeurs, caissiers, employés de l'hôtellerie et de la restauration ou ouvriers de la manutention, etc.), la spécialité de formation initiale joue très peu et les métiers sont souvent occupés par des jeunes ; ils constituent fréquemment une première expérience professionnelle avant d'évoluer vers d'autres emplois.

Au fil du temps, l'offre de formation cherche à s'adapter aux évolutions de la structure des métiers. Ce lien entre formation et emploi est souvent étudié sous l'angle de l'adéquation entre niveau de formation et niveau de qualification de l'emploi. Cependant, cet angle peut cacher une grande diversité de situations, davantage liée au type de compétences qu'à leur niveau. Ces compétences peuvent s'acquérir par la spécialité de la formation initiale, par une formation initiale généraliste, par la formation continue ou par l'expérience professionnelle [Couppié et al., 2009 ; Chamkhi, Lainé, 2022].

Cette étude requestionne l'adéquation entre l'emploi occupé et la spécialité de la formation initiale [Chardon, 2005], en étudiant la variété des situations observées sur une période récente, de 2021 à 2024 ► [sources](#). Les emplois sont classés en 85 familles professionnelles (FAP), qui regroupent les professions (ou métiers, les termes étant ici synonymes) faisant appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. La nomenclature des spécialités de formation permet de classer le domaine d'une formation indépendamment du niveau du diplôme : elle distingue 93 types de formation, répartis en quatre familles de domaines, disciplinaires (sciences, droit, lettres, etc.), technico-professionnels de la production (agriculture, transformation, construction, etc.), technico-professionnels des services (commerce, santé, communication, etc.) et domaine du développement personnel (pratique sportive, jeux et activités spécifiques de loisirs, etc.) ► [méthodes](#). Cette approche statistique diffère d'autres approches de ce sujet, de type « adéquationniste », qui reposent sur une correspondance effectuée a priori entre une spécialité de formation et des professions, ou subjective, c'est-à-dire en questionnant le ressenti des jeunes sur le lien [Charnoz, 2011]. Les deux approches, statistique et subjective, s'avèrent corrélées ► [encadré](#).

En France, en moyenne entre 2021 et 2024, 84 % des personnes en emploi possèdent un diplôme avec une spécialité précise, 8 % sont titulaires d'un diplôme généraliste (CEP, brevet des collèges ou baccalauréat général) et 8 % n'ont aucun diplôme. Les plus jeunes (moins de 10 ans d'expérience sur le marché du travail) sont plus souvent diplômés que leurs aînés (98 %, contre 91 %) et ont un peu moins souvent un diplôme généraliste (7 %, contre 9 %) : la structure des spécialités de formation est assez similaire entre les deux générations de personnes en emploi, même si certaines spécialités sont plus fréquentes chez les plus jeunes (notamment les services aux personnes, qui incluent les études en santé), et d'autres moins (en particulier les spécialités relatives à la mécanique, l'électricité et l'électronique).

► 1. Les six classes d'emploi selon leur lien entre métier et spécialité de formation, et selon la part de jeunes dans l'emploi



**Lecture :** 10 % de l'emploi est occupé par des jeunes sans diplôme ou avec une formation générale. Il s'agit par exemple de métiers de vendeurs ou d'ouvriers de la manutention.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi et ayant terminé leurs études initiales, hors famille professionnelle « Politique et clergé », âgées de 15 à 69 ans.

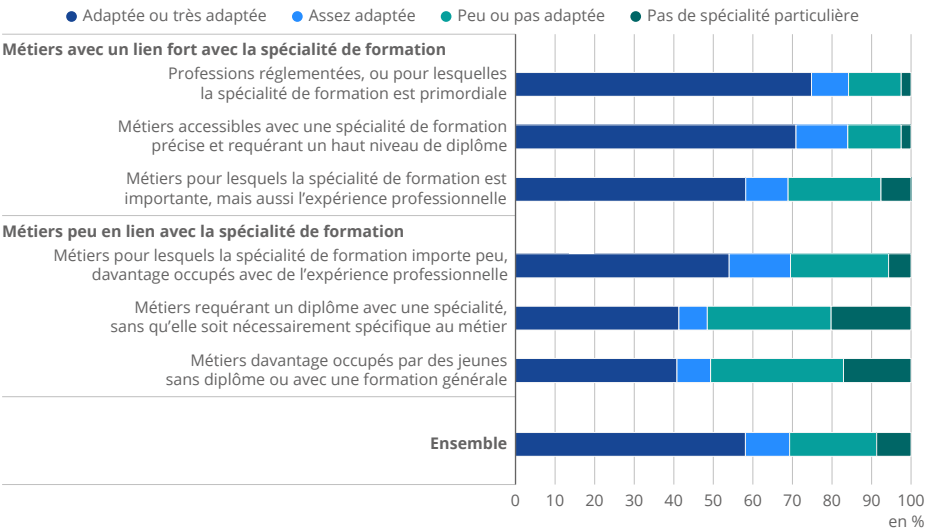
**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2021 à 2024.

En fonction de la profession, le lien entre la spécialité de formation et l'emploi diffère. Dans cette étude, les familles professionnelles ont été classées en six groupes, chacun rassemblant des professions offrant un lien similaire avec la spécialité et proches sur les autres dimensions de l'accès à la profession, comme le niveau de diplôme ou l'expérience professionnelle. Au total, 56 % des personnes en emploi exercent un métier pour lequel le lien entre spécialité de formation et emploi est fort ► **figure 1**.

► **Encadré – le ressenti des jeunes quant au lien entre leur spécialité de formation et leur emploi**

En 2024, 58 % des jeunes en emploi considèrent que leur spécialité de formation est adaptée ou très adaptée à leur emploi, 11 % qu'elle est assez adaptée et 22 % qu'elle est peu ou pas du tout adaptée ► **figure**. Par ailleurs, dans 9 % des cas, soit le poste ne nécessite pas de spécialité particulière, soit le plus haut diplôme qu'ils ont obtenu n'avait pas de spécialité [Maurel Oujia, 2025]. En France, la part des jeunes qui considèrent leur spécialité de formation adaptée ou très adaptée est similaire à celle de la moyenne de l'Union européenne [Eurostat, 2025].

**Ressenti des jeunes sur le lien entre leur spécialité de formation et leur emploi**



**Lecture :** 58 % des personnes de 15 à 34 ans en emploi considèrent que leur spécialité de formation est adaptée ou très adaptée à ce qui est nécessaire pour faire leur travail. 75 % de ceux dont le métier fait partie des « professions réglementées, ou pour lesquelles la spécialité de formation est primordiale » ont le même ressenti.  
**Champ :** France, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 34 ans, ayant terminé leurs études initiales et en emploi.  
**Source :** Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi en continu 2024.

L'approche statistique mobilisée dans cette étude est cohérente avec le ressenti des jeunes de 15 à 34 ans en emploi en 2024 quant à l'adéquation entre leur spécialité de formation et leur emploi. En effet, les jeunes en emploi considèrent leur spécialité de formation d'autant plus adaptée que le métier a un lien fort avec la spécialité de formation. Ainsi, dans les professions réglementées ou les professions qui exigent un haut niveau de diplôme et un nombre restreint de spécialités, plus de sept jeunes sur dix considèrent leur spécialité adaptée ou très adaptée.  
À l'inverse, lorsque le métier est peu en lien avec la spécialité de formation, ils considèrent plus souvent que la moyenne que la spécialité est peu ou pas du tout adaptée. Ainsi, pour les métiers tournés vers les jeunes peu diplômés ou avec une formation générale d'au plus le baccalauréat, ou encore ceux qui sont tournés vers des personnes plus diplômées avec plusieurs spécialités de formation possibles, à peine plus de quatre jeunes sur dix jugent leur spécialité adaptée ou très adaptée.

**Pour 13 % des personnes en emploi, la spécialité de formation est primordiale pour exercer leur métier**

13 % des personnes en emploi, réparties dans 10 familles professionnelles, exercent un métier qui nécessite une formation précise, à la fois pour les jeunes et les plus expérimentés ► **figure 2**. Cette catégorie regroupe des métiers dont le point commun est de requérir des qualifications précises, voire réglementées. Pour autant ces qualifications sont de tous niveaux : la proportion de personnes titulaires d'un diplôme au moins égal à bac+3 y est comparable à celle qu'on observe en moyenne dans l'ensemble de la population (32 %, contre 31 %) ► **figure 3**.

► **2. Caractéristiques des personnes en emploi dans les classes**

| Caractéristiques                                                                                                     | Nombre de FAP | Part de la classe dans l'emploi (en %) | Indicateurs de la classification                                   |                       |                         |                                          |                        |                                         |                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                                      |               |                                        | Part de jeunes sans diplôme ou sans spécialité de formation (en %) | Indice de spécificité | Indice de concentration | Indice de disparité intergénérationnelle | Part des jeunes (en %) | Ratio de stabilité à l'employeur (en %) | Part de bac+3 ou plus (en %) |
| Professions réglementées, ou pour lesquelles la spécialité de formation est primordiale                              | 10            | 13,4                                   | 4,3                                                                | 0,85                  | 0,95                    | 0,24                                     | 23,3                   | 52,1                                    | 32,4                         |
| Métiers accessibles avec une spécialité de formation précise et requérant un haut niveau de diplôme                  | 20            | 24,4                                   | 2,0                                                                | 0,79                  | 0,85                    | 0,53                                     | 21,5                   | 57,5                                    | 71,1                         |
| Métiers pour lesquels la spécialité de formation est importante, mais aussi l'expérience professionnelle             | 25            | 18,5                                   | 9,5                                                                | 0,79                  | 0,86                    | 0,61                                     | 14,9                   | 47,1                                    | 11,4                         |
| Métiers requérant un diplôme avec une spécialité, sans qu'elle soit nécessairement spécifique au métier              | 8             | 13,9                                   | 6,3                                                                | 0,60                  | 0,81                    | 0,61                                     | 16,2                   | 44,1                                    | 32,0                         |
| Métiers pour lesquels la spécialité de formation importe peu, davantage occupés avec de l'expérience professionnelle | 17            | 19,5                                   | 21,8                                                               | 0,63                  | 0,80                    | 0,70                                     | 13,4                   | 37,1                                    | 6,8                          |
| Métiers davantage occupés par des jeunes sans diplôme ou avec une formation générale                                 | 5             | 10,4                                   | 22,3                                                               | 0,52                  | 0,75                    | 0,53                                     | 26,5                   | 36,1                                    | 13,6                         |
| <b>Ensemble</b>                                                                                                      | <b>85</b>     | <b>100,0</b>                           | <b>10,3</b>                                                        | <b>0,71</b>           | <b>0,84</b>             | <b>0,55</b>                              | <b>18,7</b>            | <b>46,8</b>                             | <b>31,0</b>                  |

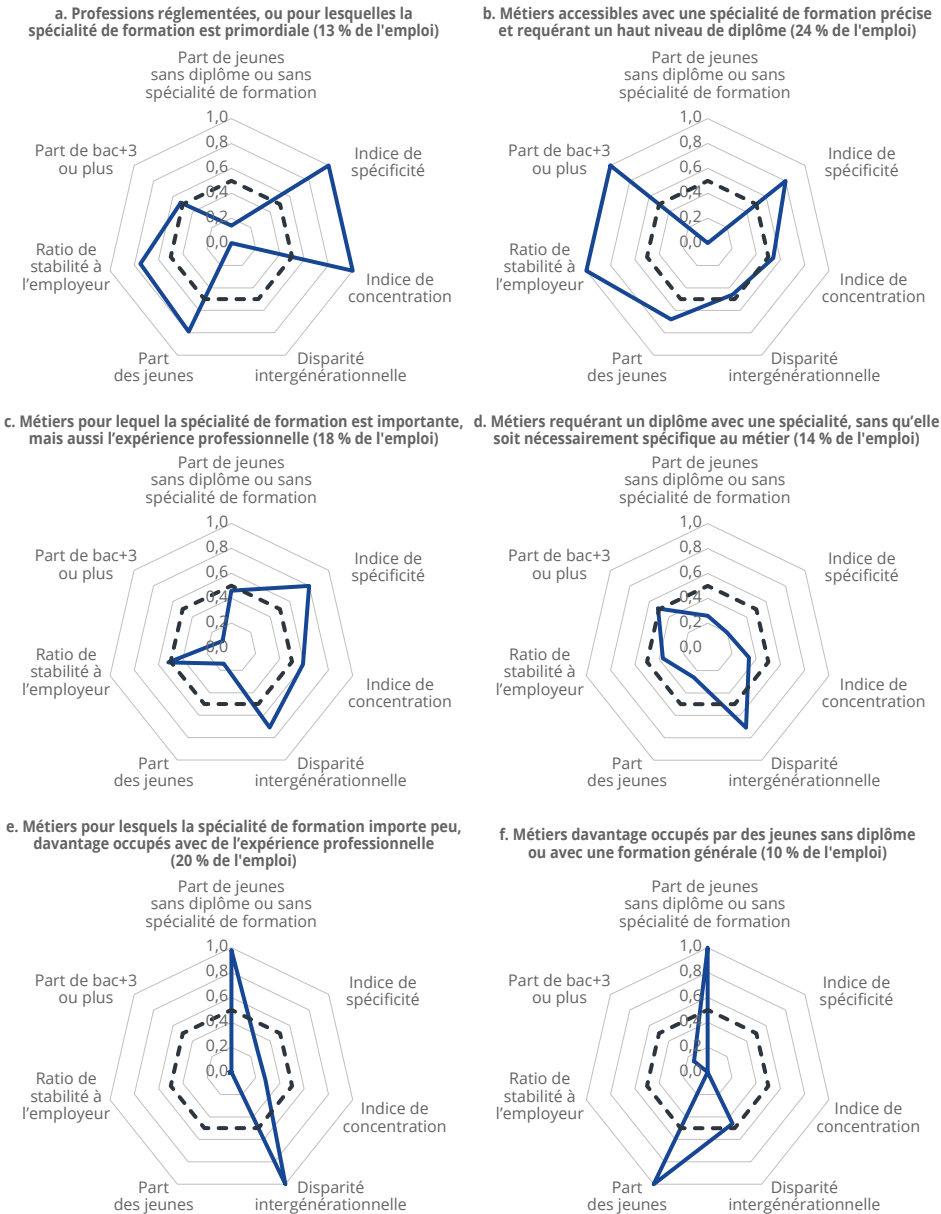
**Lecture :** Les « professions réglementées, ou pour lesquelles la spécialité de formation est primordiale » regroupent 10 familles professionnelles (FAP) et représentent 13,4 % de l'emploi. 4,3 % des jeunes de cette catégorie sont sans diplôme ou sans spécialité de formation. L'indice de spécificité est de 0,85.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi et ayant terminé leurs études initiales, hors famille professionnelle « Politique et clergé », âgées de 15 à 69 ans.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2021 à 2024.

Une formation spécifique est obligatoire pour la plupart des professions de santé, médicales (médecins, sage-femmes, pharmaciens, etc.) et paramédicales (infirmiers, orthophonistes, psychologues, etc.), qui sont réglementées et exigent d'être titulaire d'un diplôme particulier. Ce diplôme est alors au moins égal à bac+3 : dans la quasi-totalité des cas pour les médecins, dentistes, vétérinaires et pharmaciens, la moitié des cas pour les infirmiers et un tiers des cas pour les autres professions paramédicales. Les professions de l'action sociale et de l'orientation (éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques, professionnels de l'orientation, etc.) demandent aussi la plupart du temps, une formation spécifique, même si celle-ci n'est pas unique.

► 3. Caractéristiques des professions



**Note :** La ligne en pointillés représente la valeur moyenne des indicateurs pour l'ensemble des personnes, tous métiers confondus. L'échelle est normalisée : l'indicateur est à 0 si la classe est celle qui a l'indicateur le plus faible de l'ensemble des classes ; il est à 1 si la classe est celle qui a l'indicateur le plus élevé de l'ensemble des classes. La moyenne de l'ensemble des classes est définie à 0,5 pour chaque indicateur : une valeur plus proche (respectivement plus éloignée) du centre correspond à une valeur moindre (respectivement plus élevée) de l'indicateur.

**Lecture :** Entre 2021 et 2024, pour les professions réglementées ou pour lesquelles la spécialité de formation est primordiale, la disparité intergénérationnelle est très faible et la part de jeunes dans l'emploi est plus élevée que la moyenne.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi et ayant terminé leurs études initiales, hors famille professionnelle « Politique et clergé », âgées de 15 à 69 ans.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi 2021 à 2024.

Dans cette classe, on trouve aussi certains métiers traditionnellement liés à l'artisanat, dans le commerce de détail (bouchers, charcutiers, boulangers) ou les services aux particuliers (coiffeurs, esthéticiens), qui requièrent une formation spécifique, même si elle n'est pas réglementée. Les jeunes accèdent à ces métiers le plus souvent avec un diplôme dédié, réalisé pour environ la moitié d'entre eux en alternance. Ce diplôme technique est rarement de haut niveau (moins de 10 % des jeunes en emploi dans ces métiers ont un diplôme au moins égal à bac+3).

L'ensemble des métiers de cette classe recrutent de nombreux jeunes, ayant moins de dix ans d'expérience sur le marché du travail : entre 2021 et 2024, près d'un quart de l'emploi est occupé par des jeunes (contre un cinquième en moyenne). De manière logique, ces jeunes n'ont pas de spécialité de formation différente de leurs aînés.

Les personnes exerçant ces métiers sont le plus souvent en emploi durable et changent peu d'employeur, sauf pour les métiers de l'artisanat. La plupart de ces métiers sont en tension<sup>1</sup>, avec des conditions de travail contraignantes [Chartier et al., 2026].

## **24 % des personnes en emploi exercent un métier accessible avec une spécialité précise et requérant un haut niveau de diplôme**

Certains métiers qualifiés, qui regroupent 20 familles professionnelles, par exemple d'enseignants ou d'ingénieurs, exigent à la fois une spécialité de formation précise et un niveau de diplôme élevé. Les professionnels du droit sont également dans ce cas : une partie de leurs professions, comme les avocats ou les notaires, sont réglementées, mais d'autres, comme les clerks et les assistants juridiques, ne le sont pas, tout en exigeant une spécialité de formation précise. L'ensemble de ces métiers, représentant 24 % de l'emploi, sont accessibles à partir d'un nombre restreint de spécialités différentes et recrutent majoritairement des personnes diplômées de niveau au moins bac+3 : 71 % des personnes de cette classe sont dans ce cas, contre 31 % en moyenne.

Contrairement aux professions réglementées ou pour lesquelles la spécialité de formation est primordiale, plusieurs spécialités de formation spécifiques peuvent coexister. Pour les enseignants par exemple, il existe à la fois une spécialité en enseignement et formation (34 % en sont diplômés) et des spécialités propres à chaque discipline (français, mathématiques, langues vivantes, etc.). De même, les métiers de techniciens et cadres de l'agriculture sont accessibles à partir de différentes formations dédiées en agriculture, en agronomie, en productions animales ou végétales.

D'autres familles professionnelles sont accessibles à partir de spécialités moins spécifiques, c'est-à-dire qu'elles permettent également d'exercer d'autres métiers. C'est le cas par exemple pour les commerciaux et experts de la banque, de la finance et des assurances, ou les cadres des services administratifs, dont les spécialités de formation sont communes (comptabilité, gestion, commerce, finance, etc.).

Dans les professions de l'informatique, une spécialité de formation prédomine, mais il est également possible d'accéder à ces métiers en cours de carrière, avec un niveau de diplôme au moins égal à bac+3 d'un autre domaine de spécialité.

Pour l'ensemble des familles professionnelles de cette classe, les métiers sont attractifs d'un point de vue salarial, avec des conditions de travail moins contraignantes que dans l'ensemble des métiers et une stabilité de l'emploi. Ils sont accessibles aux jeunes, qui y représentent 21 % des personnes en emploi.

<sup>1</sup> La Dares, conjointement avec France Travail, mesure différents indicateurs sur le marché du travail pour chaque famille professionnelle. Les tensions sur le marché du travail sont mesurées à l'aide d'un indicateur synthétique prenant en compte trois dimensions : les difficultés de recrutement par les employeurs, le nombre d'offres d'emplois rapporté au nombre de demandeurs d'emploi et la facilité des demandeurs d'emploi à retrouver un emploi. D'autres indicateurs, complémentaires, éclairent les causes des tensions, en particulier les conditions de travail contraignantes, la non-durabilité de l'emploi (représentée par l'opposé d'un indicateur qui agrège offres d'emploi durable, à temps complet et non saisonnier) et la non-attractivité salariale. Ces indicateurs, calculés pour les six groupes présentés dans l'étude, sont présentés dans un tableau complémentaire à l'étude, proposé en téléchargement sur le site de l'Insee. Ces indicateurs ont pour intérêt principal de fournir une échelle de gradation par métiers ou groupes de métiers, pour pouvoir les comparer entre eux.

## **18 % des personnes occupent un emploi pour lequel la spécialité de formation est importante, mais aussi l'expérience professionnelle**

Dans d'autres métiers, qui représentent 18 % de l'emploi et regroupent 25 familles professionnelles, notamment dans l'agriculture, le bâtiment ou la mécanique, la spécialité requise pour les jeunes qui souhaitent s'insérer dans ces métiers est cruciale, mais ces métiers valorisent également l'expérience professionnelle. Les jeunes (moins de 10 ans d'expérience) sont sous-représentés (15 % de l'emploi, alors qu'ils en représentent 19 % en moyenne). Ils ont alors plus souvent un diplôme avec une spécialité de formation différente de celle des plus expérimentés. Par exemple, pour les gestionnaires de la banque et de l'assurance, les moins expérimentés ont plus souvent une spécialité en finances, banque, assurance, puis en commerce ou en échanges et gestion tandis que les plus expérimentés ont plus fréquemment une spécialité en secrétariat, bureautique ou comptabilité. Ces différences dans les spécialités peuvent être dues à la fois à une évolution de la structure des formations proposées, ainsi qu'à un effet de l'expérience professionnelle, qui permet d'accéder à ces emplois avec une spécialité un peu moins en lien avec le métier.

Certains métiers de cette classe, comme les secrétaires de direction et les techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques, sont peu occupés par des jeunes et valorisent fortement l'expérience professionnelle. La disparité de formations entre jeunes (qui sont notamment plus souvent diplômés dans le commerce et la vente pour les secrétaires de direction, ou en technologies industrielles fondamentales pour les techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques) et plus expérimentés (qui ont plus souvent une formation générale, voire n'ont pas de diplôme), ou disparité intergénérationnelle, est alors plutôt élevée.

Dans l'ensemble, ces familles professionnelles correspondent à des métiers en tension, avec des conditions de travail plus contraignantes qu'en moyenne.

## **14 % des personnes en emploi exercent un métier requérant un diplôme avec une spécialité, sans qu'elle soit nécessairement spécifique au métier**

14 % des emplois, regroupant huit familles professionnelles, correspondent à des métiers qui requièrent un diplôme avec une spécialité mais sans que cette spécialité de formation ne soit forcément spécifique au métier, c'est-à-dire qu'elle offre également la possibilité d'en exercer d'autres.

Cinq de ces familles (qui représentent 9 % de l'emploi) correspondent à des métiers accessibles avec un diplôme inférieur à bac+3. C'est le cas des secrétaires, des employés administratifs, des attachés commerciaux, des métiers de la maîtrise des magasins, et des techniciens et ouvriers du contrôle qualité et du dessin industriel.

Trois autres familles (4 % de l'emploi) correspondent à des métiers pour lesquels la spécialité de formation n'est pas non plus nécessairement spécifique au métier, mais où les personnes sont beaucoup plus diplômées : en moyenne, 55 % d'entre elles ont un diplôme de niveau au moins égal à bac+3. Il s'agit des dirigeants d'entreprise, des cadres commerciaux et technico-commerciaux, et des formateurs.

Ces métiers accordent alors une grande place à l'expérience professionnelle. Les jeunes y sont sous-représentés : 16 % des personnes en emploi dans ces métiers, et même 8 % des dirigeants d'entreprise, contre 19 % en moyenne.

## **20 % des emplois correspondent à des métiers favorisant en priorité l'expérience professionnelle**

Certains métiers, occupés plus souvent qu'en moyenne par des personnes ayant déjà une certaine expérience sur le marché du travail, n'ont pas de lien fort avec une spécialité de formation initiale spécifique. 20 % des personnes en emploi exercent un de ces métiers : elles sont plus souvent sans diplôme qu'en moyenne (19 %, contre 8 %), ou ont davantage suivi une formation générale d'au plus le baccalauréat (15 %, contre 8 %) ; les autres ont suivi des formations aux spécialités très variées. En contrepartie, seules 7 % des personnes qui occupent ces métiers ont un diplôme de niveau au moins égal à bac+3 (contre 31 % en moyenne).

En conséquence, ces métiers sont souvent peu qualifiés, tels les emplois de personnel de ménage chez des particuliers, d'agent d'entretien, d'agent de gardiennage et de sécurité, ou de services divers. Ils sont souvent occupés par des personnes sans formation initiale ou sans spécialité de formation particulière.

Ces métiers sont accessibles en cours de carrière, valorisant l'expérience professionnelle, sans lien fort avec la spécialité de formation initiale. C'est notamment le cas des métiers d'assistants maternels et d'aides à domicile, souvent occupés par des personnes changeant d'activité, éventuellement après une période d'inactivité [Dares, France Stratégie, 2022]. Ce sont essentiellement des femmes (elles représentent 98 % des assistants maternels et 94 % des aides à domicile). Les métiers d'ouvriers dans les travaux publics, dans les industries de *process* (activités de transformation des matières premières) ou dans l'industrie textile sont également principalement occupés par des actifs ayant déjà une expérience sur le marché du travail.

Les jeunes sont peu présents dans ces métiers. Ils le sont également très peu dans ceux de personnels de ménage, d'agents d'entretien ou d'agents de gardiennage, potentiellement en raison de la plus forte proportion de diplômés parmi les jeunes, mais aussi de conditions salariales peu attractives.

Parmi ces métiers où la spécialité de formation compte peu, seules deux familles professionnelles comptabilisent davantage de jeunes. D'une part, dans l'armée, la police ou chez les pompiers, 28 % des jeunes exerçant ces métiers ont reçu une formation générale, les compétences étant acquises dans un second temps par une formation interne. D'autre part, la famille professionnelle des cuisiniers, ouverte aux jeunes titulaires d'un diplôme spécifique, est également accessible à des diplômés d'autres formations ou de formations générales : ces derniers sont même majoritaires, seuls 24 % des jeunes cuisiniers sont de fait titulaires d'un diplôme avec une spécialité en cuisine.

## **10 % des emplois sont davantage occupés par des jeunes sans diplôme ou avec une formation générale**

Pour 10 % des personnes en emploi, regroupant cinq familles de métiers, le lien à la spécialité de formation initiale est très faible : employés de l'hôtellerie et de la restauration, caissiers, vendeurs, professionnels de l'action culturelle et sportive, ouvriers de la manutention. Les jeunes y sont surreprésentés : 26 % des personnes en emploi ont moins de 10 ans d'expérience sur le marché du travail (contre 19 % en moyenne) ; en outre, 12 % des personnes en emploi ne sont pas diplômées (contre 8 % en moyenne), tandis que 15 % d'entre elles ont une formation générale (contre 8 % en moyenne).

Ces métiers peuvent constituer une première expérience avant d'accéder à un poste plus qualifié, ou moins contraignant. Ainsi, la stabilité à l'employeur est beaucoup plus faible qu'en moyenne et certains métiers (ceux de l'hôtellerie et de la restauration) sont en tension [Couppié et al., 2025]. ●

### **Auteurs :**

Camille Favre (Insee)

Céline Pilorge (Insee)

## ► Méthodes

Les métiers sont appréhendés à partir de la nomenclature des familles professionnelles (FAP) regroupée en 86 familles (dont la famille « politique et clergé », trop atypique au regard du sujet, est exclue). Les formations correspondent au plus haut niveau de formation initiale obtenu et sont distinguées selon une nomenclature de 93 spécialités, définie par l'article D311-4 du Code de l'éducation. Le champ de l'étude porte sur les personnes en emploi ayant terminé leurs études initiales.

Les familles professionnelles sont caractérisées par sept indicateurs statistiques. Ces indicateurs permettent de prendre en compte différents aspects du lien entre les compétences et l'emploi occupé.

D'une part, les compétences sont appréhendées à partir de la formation initiale : le lien entre la spécialité de formation et le métier est approché à partir de deux indicateurs, un indicateur de concentration et un indicateur de spécificité [Chardon, 2006]. Ces deux indicateurs, bornés entre 0 et 1, sont calculés sur les jeunes en emploi (moins de dix ans d'expérience) possédant un diplôme avec une spécialité non générale. Ils permettent de mesurer le lien entre la spécialité de formation et le métier à la fin des études initiales ou peu après, en l'absence d'expérience professionnelle. Par la suite, l'intensité de ce lien décroît avec l'ancienneté sur le marché du travail.

- **L'indice de spécificité** d'une famille professionnelle indique à quel point elle recrute sur des spécialités de formation dédiées à cette famille. Il s'agit d'un indice de Gini, qui mesure, sur la population d'intérêt, l'écart entre les poids des spécialités au sein d'une FAP et les poids des spécialités sur l'ensemble de l'emploi, toutes FAP confondues. Plus il est proche de 1, plus les métiers demandent des spécialités de formation spécifiques, qui se retrouvent peu dans d'autres familles professionnelles.
- **L'indice de concentration** d'une famille professionnelle répond à la question de savoir si les formations menant à cette famille de métiers sont nombreuses ou pas. Il s'agit d'un indice de Gini absolu, et non plus calculé relativement aux poids des spécialités dans l'emploi toutes FAP confondues, comme l'indice de spécificité. Il mesure, sur la population d'intérêt, l'écart entre les poids des spécialités au sein d'une FAP et une répartition uniforme des poids sur le nombre total de spécialités (chaque spécialité se voyant attribuer le même poids, à savoir 1/le nombre total de spécialités). Des spécialités peuvent se retrouver dans plusieurs familles professionnelles, auquel cas l'indice de spécificité ne sera pas proche de 1, alors que l'indice de concentration sera plus élevé. Par exemple, les cadres commerciaux et technico-commerciaux ont un indice de concentration dans la moyenne, mais un indice de spécificité faible : ces métiers sont accessibles avec un nombre relativement limité de spécialités de formation initiale, mais ces spécialités permettent d'accéder à beaucoup d'autres métiers que ceux de cadres commerciaux et technico-commerciaux.

Pour évaluer le lien formation-emploi, d'autres méthodes existent. Sur l'ensemble des salariés et avec un mode de calcul différent, l'indicateur complémentaire des métiers en tension portant sur le lien formation-emploi est fortement corrélé aux résultats obtenus dans le cadre de cette étude [Chartier et al., 2026].

Dans cette étude, les compétences sont par ailleurs caractérisées à partir de l'expérience professionnelle : la disparité des spécialités de formation entre les générations, la part de jeunes actifs en emploi et le lien de stabilité à l'employeur pour les actifs expérimentés permettent de renseigner sur la place de l'expérience dans les métiers.

- Un **indicateur de disparité intergénérationnelle** mesure l'hétérogénéité des spécialités de formation, pour une famille professionnelle donnée, entre les jeunes et les plus expérimentés. Il correspond à la différence de distribution des spécialités de formation des jeunes et des autres personnes en emploi dans le métier. On le calcule comme la somme, pour chaque spécialité, des différences absolues entre la part de jeunes avec cette spécialité dans la FAP et la part d'expérimentés avec cette spécialité dans la FAP. L'indice varie entre 0 et 2 : plus il est proche de 0, plus les jeunes et les expérimentés au sein d'un métier ont les mêmes spécialités de formation. Plus il est élevé et plus l'accès à une famille professionnelle est lié à l'expérience professionnelle mais aussi à une éventuelle évolution des compétences requises.
- Un indicateur renseigne sur la **place des jeunes dans le métier** : il est défini comme la part des jeunes parmi les personnes exerçant ce métier, comprise entre 0 et 1.
- Le **ratio de stabilité à l'employeur** mesure la part de l'expérience dans l'entreprise ou l'administration actuelle, au regard de l'expérience professionnelle globale. Il est calculé sur le champ des plus expérimentés, comme le rapport entre le nombre d'années passées dans l'entreprise ou l'administration actuelle et le nombre total d'années d'expérience professionnelle, approximé par le nombre d'années écoulées depuis la fin des études initiales. Ce ratio est compris entre 0 et 1 : plus il est proche de 1, plus la part de l'expérience chez l'employeur actuel est forte.

Le niveau de diplôme est également pris en compte, à partir à la fois de la part de jeunes non diplômés ou titulaires d'un diplôme généraliste, ainsi que de la part de hauts niveaux de diplôme.

- La part de **jeunes en emploi non diplômés ou ayant un diplôme généraliste** (spécialité = « formations générales »).
- La part de personnes ayant un **haut niveau de diplôme** (au moins bac+3).

Ces indicateurs sont compris entre 0 et 1.

À partir de ces sept indicateurs calculés pour chaque famille professionnelle, une typologie des familles professionnelles est réalisée par une méthode de classification ascendante hiérarchique.

## ► Sources

L'enquête *Emploi en continu* permet de mesurer le chômage et l'activité au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle est menée en continu sur l'ensemble des semaines de l'année, en France, auprès des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire (c'est-à-dire hors foyers, hôpitaux, prisons, etc.).

Les données utilisées dans l'étude empilent les millésimes 2021 à 2024, afin de disposer de résultats fins sur les 85 familles professionnelles, même sur la sous-population des jeunes.

En 2024, un module complémentaire sur la situation des jeunes sur le marché du travail, d'initiative européenne (Eurostat) et subventionné par l'Union européenne (UE), a concerné les 15-34 ans. Ce module est exploité dans l'encadré. Il a été réalisé dans l'ensemble des pays de l'UE, permettant des comparaisons entre pays. Néanmoins, cette étude est de la responsabilité de l'Insee et n'engage pas la Commission européenne.

## ► Pour en savoir plus

- **Chamkhi A., Lainé F.**, « La place du diplôme et de l'expérience pour les employeurs : entre représentations, compétences attendues et spécificités du poste », in *Formation emploi* n° 159, éditions Céreq, octobre 2022.
- **Chardon O.**, « La spécialité de formation joue un rôle secondaire pour accéder à la plupart des métiers », in *Économie et Statistique* n° 388-389, Insee, juin 2006.
- **Charnoz P.**, « L'adéquation entre spécialité de formation et emploi, et son impact sur les salaires », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- **Chartier F., Ducatel V., Lainé F., Villedieu P.**, « Les tensions sur le marché du travail en 2024 – En repli après un niveau record », *Dares Résultats* n° 5, février 2026.
- **Coupié T., Gasquet C., Lercari L.**, « La plupart des métiers en tension attirent les jeunes mais certains peinent à les fidéliser », in *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Coupié T., Giret J.-F., Lopez A.**, « Obtenir un emploi dans son domaine de formation : un enjeu très relatif dans l'insertion des jeunes », in *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2009.
- **Dares, France Stratégie**, « Les métiers en 2030 », Rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », mars 2022.
- **Eurostat**, « *Young people – Qualifications, skills and job alignment* », décembre 2025.
- **Maurel Oujia I.**, « En 2024, 15 % des jeunes en emploi s'estiment déclassés dans leur emploi au regard de leurs compétences », *Insee Focus* n° 361, septembre 2025.